

COLLECTIF PLAISANCE

Association Loi 1901

4, allée de l'Ille

44700 ORVAULT

314 492 620 00013 – 8891A

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

SOFAC AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Rennes

32 rue de la Vrière – BP 44414

44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX

COLLECTIF PLAISANCE**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COLLECTIF PLAISANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 avril 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- **Subventions d'exploitation**

Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des financements d'exploitation reçus au regard du référentiel comptable applicable, notamment la correcte évaluation des produits figurant au compte de résultat dans la rubrique « subventions d'exploitation », les produits constatés d'avance figurant au passif ainsi que les autres créances figurant à l'actif circulant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 avril 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à la Chapelle sur Erdre

Le 9 juin 2020

SOFAC AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Jérémy MARTIN

Annexe au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'association
COLLECTIF PLAISANCE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 866	1 866		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 958	17 856	101	233
	Autres immobilisations corporelles	49 985	48 955	1 030	2 997
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	1 593	
TOTAL (I)	71 809	68 677	3 131	4 823	
	Comptes de liaisons				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				25
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	9 798		9 798	8 318
	Autres créances	72 825		72 825	45 979
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	299 916		299 916	319 103
	Charges constatées d'avance	1 234		1 234	598
TOTAL (II)	383 772		383 772	374 021	
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF		455 581	68 677	386 904	378 844
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				2 000	1 593
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droits de reprise	97 739	97 739
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables	29 489	29 489
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	13 000	13 000
	Report à nouveau	67 885	63 823
	Résultat de l'exercice	7 804	4 062
	Total des fonds propres	186 428	178 624
	AUTRES FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		1 056	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs		1 056	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	186 428	179 680	
	Provisions pour risques	19 351	17 674
	Provisions pour charges	19 351	17 674
	TOTAL DES PROVISIONS	19 351	17 674
	Comptes de liaisons		
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	4 000	
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	TOTAL DES FONDS DEDIES	4 000	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 686	8 997
	Dettes fiscales et sociales	84 162	92 283
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	83 277	80 211	
TOTAL DES DETTES	177 125	181 491	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	386 904	378 844
	Résultat de l'exercice exprimé en centièmes	7 804,27	4 061,96
	(1) Dont à moins d'un an	177 125	181 491
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	219 086	214 196
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	444 697	432 946
	Dons		
	Cotisations	16 614	16 928
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	17 770	23 870
Autres produits	30	117	
Total des produits d'exploitation	698 197	688 056	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	144 222	129 712
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 229	19 823
	Rémunération du personnel	399 041	398 187
	Charges sociales	120 093	140 206
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 099	4 640
	Dotation aux provisions	1 677	2 916
	Autres charges	492	164
Total des charges d'exploitation	691 853	695 648	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	6 344	(7 592)	
Charges Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	895	887
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER	895	887	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	7 239	(6 705)	
Produits exceptionnels	4 810	11 064	
Charges exceptionnelles	175	229	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 635	10 835	
Impôts sur les sociétés	69	68	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	4 000		
TOTAL DES PRODUITS	703 901	700 006	
TOTAL DES CHARGES	696 097	695 944	
EXCEDENT ou DEFICIT	7 804	4 062	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	288 873	286 007
	Bénévolat	191 673	188 807
	Prestations en nature	97 200	97 200
	Dons en nature		
	CHARGES	288 873	286 007
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	97 200	97 200
Personnel bénévole	191 673	188 807	

Règles et Méthodes Comptables

(Code de commerce : article 9 & 11 , décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, article 7.21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3 - règlement C.R.C. n° 99-01 et 2014-03).

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement du CRC 99.01 du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'ensemble des immobilisations est non décomposable.

L'entreprise ne dépassant pas les seuils du décret cité ci-après, la durée d'usage a été retenue pour le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables (décret comptable, art. 8 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 ; PCG art. 322-4-5, al. 2 introduit par le règlement 05-09 du CRC du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006).

La valeur résiduelle des actifs n'étant pas significative et fiable, son montant n'est pas déduit de la valeur amortissable de l'immobilisation.

B. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

C. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D. Provisions

Les charges sociales et fiscales sur indemnités de congés payés ne sont pas comptabilisées en provisions pour charges, mais rattachées aux dettes fiscales et sociales, leur détermination étant suffisamment précise.

E. Engagement de Retraite

L'association a procédé à l'évaluation de son engagement de retraite, c'est-à-dire son passif social au titre des indemnités de fin de carrière. L'engagement de l'association se définit en deux points :

- l'engagement correspondant aux services antérieurs, c'est-à-dire selon l'ancienneté du salarié acquise à la date d'évaluation,
- l'engagement correspondant aux services futurs, c'est-à-dire aux droits susceptibles d'être acquis par le salarié entre la date d'évaluation et la date probable de départ en retraite.

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être présent dans l'association à la date de son départ en retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier.

Les hypothèses retenues

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres économiques, sociaux et techniques propres à l'association.

Paramètres économiques

- l'augmentation annuelle des salaires est compensée par le taux d'actualisation.

Paramètres sociaux

- le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 67 ans pour la catégorie Ensemble du personnel,
- le taux de rotation retenu est faible,
- le taux de charges sociales patronales est de 37 %,
- le départ intervient à l'initiative du salarié.

Règles et Méthodes Comptables

Paramètres techniques

- l'année des calculs retenue est 2019,
- la table de mortalité utilisée est la table réglementaire "INSEE 2015-2017 - données prov.",
- la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective.

L'engagement s'élève à 19 351 € au 31 décembre 2019.

La variation de l'engagement de retraite sur l'exercice 2019 (+ 1 677 €) a été comptabilisée par une dotation aux provisions.

F. Evaluation des contributions volontaires en nature

- Bénévolat :

Au 31/12/19, sont valorisés 7 bénévoles en Equivalent Temps Plein, à la valeur de 1.5 fois le SMIC rapporté au nombre d'heures légales (1 820 heures).

Ce qui représente un montant de 191 673 € , contre 188 807 € au 31/12/18.

- Locaux :

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux et charges afférentes pour un montant de 97 200 € pour l'exercice.

G. Volontariat associatif et engagement éducatif

(Article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif)

Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette disposition est applicable à notre association.

Pour l'exercice 2019, le montant des rémunérations concernées par ce texte législatif et versé par notre association est égal à 0 € .

ANNEXE

Immobilisations - Amortissements

<i>IMMOBILISATIONS</i>	<i>Valeur brute des immobilisations au début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Valeur brute des immobilisations au 31/12/2019</i>
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 866			1 866
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	21 810		3 852	17 958
Installations générales, agencements et divers	4 434			4 434
Matériel de transport	11 626			11 626
Autres immobilisations corporelles	45 138		11 214	33 925
Immobilisations financières	1 593	2 500	2 093	2 000
TOTAL GENERAL	86 468	2 500	17 159	71 809

<i>AMORTISSEMENTS</i>	<i>Montant des amortissements au début d'exercice</i>	<i>Augmentations Dotations</i>	<i>Diminutions Reprises</i>	<i>Montant des amortissements au 31/12/2019</i>
Immobilisations incorporelles	1 866			1 866
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	21 577	132	3 852	17 856
Installations générales, agencements et divers	4 434			4 434
Matériel de transport	11 626			11 626
Autres immobilisations corporelles	42 141	1 967	11 214	32 895
TOTAL GENERAL	81 645	2 099	15 066	68 677

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	17 674	1 677		19 351
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		17 674	1 677		19 351
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		17 674	1 677		19 351
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 677		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 000	2 000	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 798	9 798	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers	72 825	72 825		
Charges constatées d'avances	1 234	1 234		
TOTAL DES CREANCES		85 857	85 857	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 686	9 686		
	Personnel et comptes rattachés	35 968	35 968		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 302	37 302		
	Impôts sur les bénéfices	69	69		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 823	10 823		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes					
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	87 277	87 277			
TOTAL DES DETTES		181 125	181 125		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
<i>Total des Produits à recevoir</i>		72 397
<i>Autres créances</i>		72 397
PRODUITS A RECEVOIR	72 397	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		54 185
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 009
FOURNISSEURS - FACTURES NON PA	2 009	
Dettes fiscales et sociales		52 176
DETTES PROV. CONGES A PAYER	34 923	
PERSONNEL CHARGES A PAYER	1 010	
CHARGES SOCIALES / CONGES A PA	11 882	
ORG. SOC. CHARGES A PAYER	4 361	

ANNEXE

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2019	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		1 234	87 277
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		1 234	87 277

Tableau de suivi des fonds associatifs

<i>Libellé</i>	<i>Solde au début de l'exercice</i> <i>A</i>	<i>Augmentations</i> <i>B</i>	<i>Diminutions</i> <i>C</i>	<i>Solde à la fin de l'exercice</i> <i>D = A + B - C</i>
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>				
- Patrimoine intégré	11 000			11 000
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	57 250			57 250
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	29 489			29 489
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	13 000			13 000
Report à nouveau	63 823	4 062		67 885
Résultat de l'exercice	4 062	7 804	4 062	7 804
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 056		1 056	
Provisions réglementées				
TOTAL	179 680	11 866	5 118	186 428